

# CHARTRE DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ, DE L'INCLUSION ET DE L'ACCESSIBILITÉ (EDIA) DU CONSEIL SCOLAIRE

## Préambule

Nous, membres de la communauté scolaire du conseil scolaire, affirmons notre engagement à bâtir des milieux d'apprentissage et de travail inclusifs, bienveillants et équitables où chaque personne, peu importe son identité, son parcours ou ses expériences, se sent valorisée, écoutée et en sécurité.

## NOS PRINCIPES DIRECTEURS

- Dignité humaine**  
Nous reconnaissons la valeur unique de chaque personne et nous nous engageons à respecter ses droits fondamentaux.
- Justice sociale**  
Nous nous engageons à lutter activement contre les inégalités systémiques, les préjugés et la discrimination.
- Voix et représentativité**  
Nous plaçons la voix des élèves, du personnel, des familles et des communautés en quête d'équité au cœur de nos décisions.
- Accessibilité universelle**  
Nous visons des environnements, des ressources et des pratiques pédagogiques accessibles à chaque personne.
- Apprentissage et amélioration continue**  
Nous nous engageons à apprendre, à désapprendre et à grandir ensemble vers un système scolaire plus juste et inclusif.

## NOS ENGAGEMENTS COLLECTIFS

- Élaborer des politiques et des pratiques qui reflètent ces principes.
- Offrir à tout le personnel des formations continues portant sur l'équité, la diversité, l'inclusion, l'accessibilité (EDIA) et l'humilité culturelle.
- Collecter des données désagrégées équitables et les utiliser pour guider nos décisions.
- Nommer et transformer les pratiques qui nuisent à l'inclusion ou perpétuent des injustices.
- Rendre des comptes à la communauté sur nos progrès.

Adoptée collectivement le 21 mai 2026, en collaboration avec les élèves, les familles, le personnel scolaire et les partenaires de la communauté.